

## Séance du 7 septembre 2021

L'an 2021 et le 7 Septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire

**Présents :** Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, LAYAT Cloé, MONCUIT Jeannine, RAGAZZOLI Karine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, DOURY Kévin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, ROSET José, VALLOIS Jean-François

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

**Date de la convocation :** 30/08/2021

**Date d'affichage :** 30/08/2021

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay  
le : 10/09/2021  
et publication ou notification du : 10/09/2021

### **A été nommé(e) secrétaire :**

Mme VALLOIS Anne-Sophie

### **Objet(s) des délibérations** **SOMMAIRE**

- Convention avec le SIEM, répartition financière pour la réalisation de travaux neufs d'éclairage public sur l'Avenue des Comtes de Champagne  
- 2021\_D0033
- Devis Eurovia - Modification projet Aménagement de sécurité RD933 - 2021\_D0034
- Projet Orchestre à l'Ecole - Devis Achat Instruments de musique, pupitres et partitions  
- 2021\_D0035

**Convention avec le SIEM, répartition financière pour la réalisation de travaux neufs d'éclairage public sur l'Avenue des Comtes de Champagne réf : 2021\_D0033**

Madame le Maire présente au Conseil municipal la convention ét

ablie entre le SIEM et la Commune de

Bergères-les-Vertus ayant pour objet de définir la répartition financière pour la réalisation de travaux neufs d'éclairage public au niveau de l'entrée côté Chaintrix de l'Avenue des Comtes de Champagne (Aménagements de sécurité).

Une fiche financière numérotée 2021-0134 est jointe à la convention. Le montant qui reste à charge de la Commune est de 4 736.39 euros.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention avec le SIEM.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Devis Eurovia - Modification projet Aménagement de sécurité RD933 - réf : 2021\_D0034**

Madame le Maire indique au Conseil municipal que durant la semaine qui précédait le démarrage des travaux d'Aménagements de sécurité de la RD933, l'Association Foncière a fait savoir qu'elle revenait sur l'accord qu'elle avait consenti et qui était relatif à l'empiètement de la Commune de 50 centimètres sur les chemins de l'Association Foncière.

Au vu de la modification du projet, celui-ci de devant plus déborder sur l'emprise de l'AF, et le Département ayant demandé à ce que la géométrie des fossés ne soit pas modifiée par rapport au projet initial (les fossés doivent donc rester droits et ne pas suivre les élargissements de voirie), le fossé sera busé à ces niveaux et la création d'un point haut avec les bordures sera nécessaire afin de renvoyer les eaux pluviales de part et d'autre de la chicane (mise en place d'une canalisation drainante avec un point haut ayant nécessité un busage).

Par conséquent, le Bureau d'études AD-P s'est rapproché dans l'urgence d'Eurovia afin que le démarrage des travaux n'en soit pas pénalisé et qu'un devis soit établi.

Un devis est présenté de 5 018.90 € HT soit 6 022.68 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis supplémentaire présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## Séance du 7 septembre 2021 (suite)

### Projet Orchestre à l'Ecole - Devis Achat Instruments de musique, pupitres et partitions - réf : 2021\_D0035

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet "Orchestre à l'Ecole" mis en place à l'Ecole élémentaire Yves Duteil. Un partenariat a été mis en place avec la Direction Académique des Services de l'Education Nationale afin d'ouvrir un parcours d'enseignement instrumental.

Tous les élèves d'une même classe de primaire sont réunis autour d'un projet commun : la création d'un orchestre qui va grandir, évoluer, s'épanouir pendant trois ans. Chaque orchestre à l'école constituant ainsi pour l'établissement qui l'accueille un véritable projet à la fois musical et pédagogique.

Le choix de la Commune de contribuer à ce projet se fait dans la perspective de proposer un enseignement artistique et de démocratiser et faciliter l'accès à l'enseignement artistique.

L'association Orchestre à l'Ecole basée à Paris participe à hauteur de 50 % à l'achat du parc instrumental avec la Commune de Bergères-les-Vertus (elle a pris en charge le devis relatif à l'achat de 3 trombones et 3 barytons pour un montant de 10 311,39 euros TTC).

Les devis présentés par NG MUSIQUE à la Commune concernent des instruments de musique, pupitres et partitions, ils sont les suivants :

1) Devis relatif à l'achat des instruments de musique : 4 saxophones, 6 clarinettes, 3 cornets et 4 caisses claires pour un montant de 8 486,96 euros HT soit 10 184,35 euros TTC.

2) Devis relatif à l'achat d'un pack de 23 partitions pour un montant de 408,25 euros HT soit 430,70 euros TTC.

3) Devis relatif à l'achat de pupitres et anches pour un montant de 606,92 euros HT soit 728,30 euros TTC.

Comme il a déjà été indiqué à la signature de la Convention, des demandes de subventions seront déposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur les 3 devis présentés et autorise Madame le Maire à leur signature.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### Questions diverses :

- Des containers et composteurs vont être mis en place au niveau du cimetière afin d'opérer un tri.

- La Commune souhaite se renseigner sur un souffleur, un désherbeur thermique et une brosse métallique à adapter sur la débroussailleuse.

- Le BRGM est venu à nouveau sur le site du Mont-Aimé afin d'effectuer un relevé, des résultats nous seront transmis en octobre puis en mai 2022.

- Il est indiqué que la compétence Documents d'urbanisme n'est pas transmise à la CAECPC, une partie des Communes ayant exprimé leur refus, pas de mise en place d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

- La Commune participe actuellement à des réunions portant sur la mutualisation de la mise en place d'un nouveau site Internet, tarif dégressif selon le nombre de communes y prenant part.

- Un traitement préventif à voir pour les buis du cimetière.

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 10/09/2021  
Le Maire  
Eva VAUTRELLE